





## REGLEMENT INTERIEUR

1/ Toute personne présente aux cours devra s'être acquittées du montant de la cotisation fixée par le comité directeur annuelle dans son intégralité ; dans le cas contraire, elle sera exclue du club sur le champ.

2/ Tout élève doit arriver au moins 5 minutes avant le début du cours pour se changer. Les élèves mineurs arrivant en retard de 10 minutes seront sanctionnés par la non-participation aux cours et devront rester dans l'enceinte du DOJANG jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Les élèves majeurs arrivant en retard, n'auront pas le droit de franchir le seuil du DOJANG et devront quitter les lieux sans assister aux cours.

3/ Les élèves présents aux cours doivent se présenter sur le DOJANG, avec la tenue (DOBOK), propre, repassée et la ceinture correspondante à leur grade.

4 / Les élèves présents aux cours devront veiller à leur hygiène corporelle (ongles des mains et pieds coupés).

5 / Toute altercation verbale / physique, fera l'objet d'un recours auprès de la commission de conciliation, juridique et disciplinaire qui prendra les décisions qui s'imposent.

6 / Toute discussion à caractère politique, religieuse ou éthique est formellement interdite dans l'enceinte du DOJANG et du CLUB, sous peine d'exclusion immédiate sans remboursement ni indemnité sous toutes ses formes.

7 / Toute personne en possession de produits illicites (drogues,...), seront exclus du club sans remboursement ni indemnité sous toutes ses formes.

8 / Le vol est sévèrement sanctionné, les personnes ayant commis ce délit au sein du Club feront l'objet d'une traduction auprès des instances juridiques de l'Etat.

9 / Aucune remarque ne sera tolérée sur le DOJANG, sous peine de sanction immédiate.

10/ En début de saison sportive, les élèves inscrits sur les listes SHN du ministère des sports devront se manifester en réunion avec les membres du comité directeur pour valider leurs participations aux compétitions proposés par le Directeur technique du club ; la rétractation à une ou plusieurs compétitions devra être informé et justifié un mois avant la date de la compétition ; dans le cas contraire, l'élève sera contraint de rembourser tous les frais engagés pour la ou les compétitions, ou sera expulsé du club sans remboursement.

11/ L'association s'engage à prendre en charge le transport et l'hébergement des athlètes sélectionné(e)s pour les compétitions : régionales-nationales-internationales, néanmoins, les frais d'inscriptions restent à la charge des athlètes.

12/ Les sélections des élèves aux différentes compétitions sont soumises à une commission de sélection qui se compose du Président, directeur technique, deux entraîneurs et un membre du comité directeur.

13 / Le présent règlement étant affiché, remis à l'intéressé pour lecture et approbation contre signature, nul ne peut prétendre l'ignorer.

DATE :

SIGNATURE :

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. / Mme. \_\_\_\_\_ autorise mon fils / ma fille  
\_\_\_\_\_ à pratiquer le Taekwondo.